

DEPARTEMENT DE LA  
MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
FORBACH



**COMMUNE DE  
STIRING WENDEL**

**PROCES-VERBAL**

**de la 18<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal**

**du 9 Février 2023**

**(convocation du 3 février 2023)**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 février deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de M. LUDWIG Yves, Maire.

**Présent(e)s : 26**

M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. BURG Philippe, M. HOULLE Christian, M. RICCI Emmanuel, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia.

**Absent(e)s ayant donné procuration : 6**

Mme FRANK Jeannette à Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. AZOUZ Abdenhour à M. BOUR Roger, M. GANDER Olivier à M. ALLEMAND Alain, Mme SCHAAF Anaïs à M. le Maire, Mme SCHÄFER Elaine à M. RICCI Emmanuel, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis.

**Absent : 1**

M. SAÏDI Ayoub

**Secrétaire de séance :** Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève

**Assistaient en outre :** M. KORN Sébastien, D.G.S par intérim, M. BIARD Romain, D.S.T. et Mme GABRIEL Irène, secrétariat du Maire

-----

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur HANK Jean-Paul, qui fut membre du conseil d'administration de la régie des pompes funèbres, décédé le 25 décembre 2022.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la presse et propose Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève comme secrétaire de séance, élue à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### **I. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 17 NOVEMBRE ET DU 16 DECEMBRE 2022**

### **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

### **III. ADMINISTRATION GENERALE**

1. Réélection des administrateurs suite au décès de Monsieur HANCK Jean-Paul au sein du Conseil d'Administration de la régie municipale des pompes funèbres de Stiring-Wendel

### **IV. TRAVAUX ET URBANISME**

1. Déclassement du domaine public communal d'un lot en volume dans la Halle de Wendel.
2. Cession d'un lot en volume dans la Halle de Wendel.
3. Convention LIDL.

### **V. FETES ET CEREMONIES**

1. Programme des manifestations de l'année 2023 et janvier 2024.

### **VI. DIVERS**

**Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage électronique sur le site de la commune**

### **I. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 17 NOVEMBRE ET DU 16 DECEMBRE 2022**

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 17 novembre et du 16 décembre 2022 sont adoptés à l'unanimité des voix.

### **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

#### Remerciements :

- De l'association pour le Don de Sang pour la mise à disposition gratuite de la salle à l'Espace des Anciennes Forges pour l'assemblée générale qui aura lieu en avril 2023
- De la Métropole de Nantes pour le prêt gracieux du tableau « la bataille de Forbach du 6 août 1870 » d'Alphonse de Neuville. La ville de Nantes a organisé en début d'année une exposition sur la thématique générale de l'évolution du train et a offert à la commune un fascicule rassemblant tous les tableaux exposés durant cette manifestation pendant plus de 3 mois. Ce fascicule est consultable en mairie.

#### Communications (DEL 2023\_02\_09\_II)

Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 prises en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
<b>Service de la Commande Publique</b>				
58/2022	Fourniture et installation d'un ensemble vidéoprojecteur et écran à l'Espace des Anciennes Forges	MPM EQUIPEMENT	46 168,80 €	D
59/2022	Fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la crèche	SARL LES MARMITES DE CATHY	41 145,00 €	D
62/2022	Nettoyage des avaloirs de la Ville de Stiring-Wendel	VEOLIA EAU CGE - REGION EST	35 658,00 €	D
63/2022	Fourniture et pose de columbariums au cimetière du Centre de la Commune de Stiring-Wendel (lot 1)	SAS GRANIMOND	58 047,60 €	D
05/2023	Aménagement du parc de la Coulée Verte	Lot 1 : Voirie - éclairage - GC fontaine : EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS Lot 2 : Espaces verts : A. KEIP PARCS ET JARDINS Lot 3 : Aire de jeux : SPORT ENVIRONNEMENT SERVICES SARL Lot 4 : Jeux interactifs : CHEMOFORM France SAS Lot 5 : Fontaineries et maintenance : SANS-SUITE	Lot 1 : 2 097 113,64€ Lot 2 : 469 806,08€ Lot 3 : 165 242,40€ Lot 4 : 135 120,00€ Lot 5 : SANS-SUITE	D
<b>Service secrétariat/logement/assurances</b>				
60/2022	Révision du loyer de la MAM		1 250,00 €	
<b>Service Sports et Culture</b>				
<b>Service Technique/Urbanisme</b>				
<b>Service Finances</b>				
61/2022	Convention transports scolaires - Ecoles Habsterdick, Verrerie Sophie et Vieux Stiring vers salle omnisports et bassin école - Année 2023	TRANSDEV	Prix unitaire TTC - 1 trajet A/R 56,00 €	D
01/2023	Contrat de maintenance - Progiciels ARPEGE : ADAGIO et SONATE OPLUS	ARPEGE	ADAGIO : 1 868,55 € TTC SONATE : 570,88 € TTC	D
02/2023	Contrat de maintenance - Vidéosurveillance	SIGMA-IP	9 324,00 € TTC	D
03/2023	Contrat de maintenance - Logiciel vidéoprotection GENETEC	SIGMA-IP	1 912,80 € TTC	D
04/2023	EUROFINS - Contrôle air ambiant du bassin école	EUROFINS	2 241,60 € TTC	D
06/2023	LINDE - Convention d'emballage (gaz industriel-gaz médical) CTC	LINDE	493,20 € TTC	D

## LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ces décisions

### Autre communication

*Suite à la réunion avec les services départementaux pour la présentation du projet de restructuration de la Coulée Verte, la commission permanente a attribué une subvention de 750 000,- € à la commune représentant environ 50 % du reste à charge pour la ville.*

*Monsieur le Maire remercie le Département et tout particulièrement la Vice-Présidente, Madame HAAG Elisabeth, d'avoir défendu le dossier. Monsieur le Maire précise qu'avec l'aide de la Région soit une subvention de 200 000,- €, l'aide du Département et celle de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) le financement du projet devrait pouvoir être couvert à 40 ou 50 %. Le projet global est estimé à 2 900 000,- €.*

*Mme HAAG Elisabeth prend la parole, remercie et félicite les services techniques de la ville pour leur travail remarquable au niveau de la préparation et de la présentation du projet.*

*Monsieur le Maire rejoint Madame HAAG dans ses propos et explique que le chemin administratif est très complexe et très long dans ce genre de dossier. Il fait référence à la visite des Architectes des Bâtiments de France qui avaient rendu la finalisation du projet un peu compliquée mais les travaux de requalification du site pourraient bientôt démarrer.*

### III. ADMINISTRATION GENERALE (DEL 2023\_02\_09\_III2)

1. Réélection des administrateurs suite au décès de Monsieur HANK Jean-Paul au sein du Conseil d'Administration de la régie municipale des pompes funèbres de Stiring-Wendel.

Monsieur HANK Jean-Paul, membre du conseil d'administration de la régie municipale des pompes funèbres de Stiring-Wendel est décédé le 25 décembre 2022.

Selon l'article 3 de ses statuts, le conseil d'exploitation de la régie du service public des pompes funèbres comprend six membres. L'article R 2221-6 du CGCT dispose que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges (4 élus et 2 représentants des usagers demeurant à Stiring-Wendel). Il convient donc de remplacer Monsieur HANK Jean-Paul par un citoyen de la commune. Monsieur DECKER Bernard, président du conseil d'exploitation indique que Monsieur EISENBARTH Jean-Marie est intéressé.

Le Maire propose par conséquent de nommer EISENBARTH Jean-Marie en tant que membre du conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité des voix**

- De nommer Monsieur EISENBARTH Jean-Marie au conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres en remplacement de Monsieur HANK Jean-Paul.

**IV. TRAVAUX ET URBANISME (DEL 2023\_02\_09\_IV1)**

1. Déclassement du domaine public communal d'un lot en volume dans la Halle de Wendel.

Dans le cadre de la cession du lot en volume dans la Halle de Wendel (Place de Wendel) au profit de la société ARTBATI, ou à toute société substituée, il est constaté la désaffectation du bien. En effet, le lot de volume ci-après relaté n'est pas affecté au public, son accès étant impossible du marché couvert.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de déclasser du domaine public communal le volume référencé AC cadastré :

- Section 14, parcelles n° 646, 671, 677, 678, 680 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, et de les classer dans le domaine privé de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avis favorable de la commission des finances en date du 9 février 2023,

**DECIDE à l'unanimité des voix**

- D'autoriser le maire ou son représentant à déclasser du domaine public communal le volume AC des parcelles n° 646, 671, 677, 678, 680, section n°14 ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer le modificatif de règlement en volume sur la base de l'esquisse établie par M. Didier GUELLE, géomètre-expert à FORBACH par-devant la SCP Patricia MARTELLOTTA – Matthieu HAAS ;
- De demander l'inscription au livre foncier de ce volume au domaine privé de la commune.

**IV. TRAVAUX ET URBANISME (DEL 2023\_02\_09\_IV2)**

## 2. Cession d'un lot en volume dans la Halle de Wendel

Dans le cadre de la cession du lot en volume dans la Halle de Wendel (Place de Wendel) au profit de la société ARTBATI, ou à toute société substituée, il est proposé à la commune de vendre le volume référencé AC des parcelles cadastrées :

- Section 14, parcelles n°646, 671, 677, 678, 680 d'une superficie de 5 m2.
- VU l'avis des domaines en date du 19 décembre 2022 qui fixe la valeur vénale à 280.00 €/m<sup>2</sup>

Après arpentage et avis des domaines, il est proposé de vendre cette parcelle à 2.500,00 € soit 500 €/m<sup>2</sup>.

Les frais d'arpentage, modificatifs et actes notariés sont à la charge de l'acquéreur société ARTBATI, ou à toute société substituée.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avis favorable de la commission des finances en date du 9 février 2023,

#### **DECIDE à l'unanimité des voix**

- D'autoriser le maire ou son représentant à vendre le volume référencé AC des parcelles cadastrées : Section 14, parcelles n°646, 671, 677, 678, 680.

**Monsieur le Maire** donne quelques explications au sujet de la vente de ce lot de volume dans la Halle de Wendel. « Dans le projet initial de rénovation de la maison d'œuvres de M. AUERT, ces toilettes pour personnes à mobilité réduite faisaient parties de notre bloc sanitaire. Mais il se trouve que finalement nous n'avons pas d'accès à cet espace sanitaire pour handicapés. Je tiens à préciser tout de même que parmi les toilettes publiques de la Halle nous retrouvons également des équipements pour PMR. La ville a été sollicitée par ARBATI qui a vendu l'espace de l'ancien bistrot à un kinésithérapeute qui s'installera prochainement et qui a besoin de cet équipement dans le cadre de son activité professionnelle. Après étude et avis des domaines, nous procéderons à la vente de ce lot qui permettra au professionnel de santé d'être en conformité pour son cabinet médical.

## **IV. TRAVAUX ET URBANISME (DEL 2023\_02\_09\_IV3)**

### **3. Convention LIDL**

Dans le cadre des travaux de réalisation d'équipements publics exceptionnels sur une unité foncière cadastrée section 17 n°24 rue Saint-Guy à Stiring-Wendel, rendus nécessaire par l'opération de construction de LIDL sur une unité foncière cadastrée section 24 n°46 à Forbach, en application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, il convient de signer une convention afin d'autoriser la commune de Forbach à réaliser les travaux en qualité de maître d'ouvrage.

Cette convention consiste à réaliser une réduction de l'ilot existant sur la voirie de la rue Saint Guy, la création d'un passage piéton pour personnes à mobilité réduite, le déplacement d'un candélabre permettant l'entrée du futur supermarché et l'extension du réseau électrique d'une longueur de 121 mètres permettant une desserte électrique d'une puissance de 250 kVa triphasé.

Le coût global de ces équipements est arrêté à ce jour par la société LIDL à la somme de **31 679.09 € TTC**.

Ces travaux seront financés à hauteur de 100% par la société LIDL et aucun frais ne sera à la charge de la commune de Stiring-Wendel.

La ville de Forbach exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux et remettra aux représentants de la société LIDL et à la commune de Stiring-Wendel le planning prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 février 2023

**DECIDE à l'unanimité des voix**

- **D'APPROUVER** la signature de la convention ;
- **D'AUTORISER ET DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à cette opération.

**V. FETES ET CEREMONIES (DEL 2023\_02\_09\_V1)**

1. **Programme des manifestations de l'année 2023 et janvier 2024**

**AVRIL**

Journée du souvenir des déportés  
Fête Foraine du Habsterdick avril/mai

**MAI**

Commémoration du 08 mai  
Fêtes des Mères

**JUIN**

Fête de la musique  
Feu de la St Jean

**JUILLET**

Bal populaire et Fête Nationale du 13 juillet 2023  
Festival de l'Eté

**OCTOBRE**

Fête foraine sur la place de Wendel  
Banquet des anciens le 8 octobre 2023 à l'Espace Anciennes Forges

**NOVEMBRE**

Gala de l'Harmonie Municipale le 5 novembre 2023  
Commémoration du 11 novembre

## DECEMBRE

Fête de la Ste Barbe et de la Ste Cécile novembre/décembre le 3 décembre 2023  
Commémoration du souvenir AFN  
St Nicolas dans les écoles  
Marché de Noël

## COURANT JANVIER 2024

Vœux du Maire au personnel municipal  
Vœux du Maire à la population

Les dates des manifestations sont susceptibles d'être modifiées et d'autres évènements non prévus peuvent être organisés courant 2023.

Sur avis favorable de la commission des fêtes en date du 1<sup>er</sup> février 2023 et de la commission des finances en date du 9 février 2023,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### DECIDE à l'unanimité des voix

- de prendre en charge toutes les dépenses liées à aux manifestations 2023 et janvier 2024 ou/et toutes les dépenses liées aux évènements et manifestations non prévus dans le programme ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville :  
Nature : 6232 et 6234

### **IV. DIVERS**

*Monsieur KIEFFER intervient au sujet d'une communauté de gens du voyage installée sur le parking de l'ancien M. BRICOLAGE et le nouveau EMMAUS. Ayant conscience des différentes interventions de la CAFPF et du Maire qui étaient intervenus pour déloger ces personnes du côté gauche du bâtiment de l'ancien M. BRICOLAGE, Monsieur KIEFFER aimerait savoir si des actions sont en cours, suite à une infraction, pour les déloger du côté droit.*

*Monsieur le Maire précise que les gens du voyage ont forcé le portail et une dizaine de caravanes ont pris possession des lieux. Des démarches ont été entreprises pour les déloger de ces lieux. Le propriétaire, M BOEHMER, a fait deux dépôts de plainte, un huissier est venu faire un constat sur place et les documents seront transmis au Préfet pour une intervention rapide.*

*Leur présence est moins visible cette fois-ci car plusieurs tonnes de déblais ont été déposées sur le parking par nos soins et avec l'accord du propriétaire de l'ancien magasin BRICORAMA afin de bloquer l'accès au site. Ils ont investi depuis plusieurs semaines la partie EST du bâtiment ainsi que le petit parking de l'ancien tennis club de Forbach au Creutzberg qui sert de club house au CTL (Club touristique Lorrain). Cette association a dû annuler 3 locations de leur club-house à cause de la présence des gens du voyage. Mais ce groupe est parti le week-end dernier.*

*Pour en revenir sur le site du BRICORAMA, l'installation de ces caravanes sur ce lieu est dangereuse car il se trouve à proximité du bâtiment qui a été ravagé par un incendie au courant de l'été dernier. La police municipale et la police nationale étaient sur place, mais il faut, comme d'habitude, une décision*

*du Préfet pour ordonner l'évacuation des lieux. Les démarches sont en cours. Dès leur départ, nous interviendrons pour bloquer de futurs accès au site même si cela n'est pas très esthétique.*

-----

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 H 10.

Le Maire

LUDWIG Yves



la secrétaire de séance

HAMMERSCHMIDT Geneviève

